APPEL AUX DONS CONTRE LE PROJET EOLIEN GEANT EN FORÊT DE LANOUEE

L'association Vent de Forêt lance un appel aux dons pour le dernier round dans le combat contre le projet éolien géant porté par la société canadienne BORALEX.

Depuis 2014, les riverains requérants ont assumé financièrement les frais d'avocats pour livrer un combat sans merci pour protéger et empêcher la mutilation de la forêt de Lanouée et du paysage, préserver les familles de la région des nuisances et de la dévaluation de leur patrimoine.

Ce ne sont pas moins de 7 arrêtés qui ont été attaqués : 4 permis de construire, une autorisation de défricher, une dérogation à la protection des espèces protégées et une autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). En 2017, les recours ont été remportés en première instance, en référé et sur le fond, au Tribunal Administratif de Rennes. Mais, le 5 mars 2019, la Cour Administrative de Nantes, suivant son rapporteur public, a retourné le sablier. Les 5 jugements rennais du 7 Juillet 2017 ont été annulés, les requérants étant, qui plus est, condamnés à indemniser le promoteur éolien BORALEX de ses frais de justice !

Une décision incompréhensible et très lourde de conséquences. L'impact catastrophique de ce projet industriel hors d'échelle et inédit en Bretagne ne nous permet pas d'hésiter : les requérants feront tout pour obtenir son annulation au Conseil d'État. Mais le combat juridique dépend aujourd'hui d'un élan solidaire pour solder les frais de justice irrépétibles demandés par la CAA de Nantes.et réunir les honoraires d'avocat permettant un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État.

Il n'est en effet pas question de laisser monter des aérogénérateurs en forêt de Lanouée avec un jugement qui fait jurisprudence, exposant à toutes les dérives, le reste de la forêt de Lanouée et la totalité des forêts françaises. Les requérants se battent et se battront, mais ont besoin de votre indispensable soutien financier.

Trois possibilités pour faire un don :

1- Directement sur le site de la SPPEF (Société pour la Protection des paysages et de l'Esthétique de la France requérante aux cotés des riverains de la Forêt de Lanouée)

http://www.sppef.fr/donner/ → choisir « *Faire un don : Forêt de Lanouée* »

2- Ou envoyer un chèque à l'ordre de la SPPEF en précisant « pour la forêt de Lanouée » à :
SPPEF 39 Avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris
Dans ces 2 cas, un reçu fiscal vous sera adressé pour tout don supérieur à 15 euros pour bénéficier de la déduction d'impôt.

3 – Ou par chèque à l'association **VENT DE FORÊT** en complétant le coupon suivant :

……

Je fais un don à l'association Vent De Forêt en soutien aux frais de justice contre le projet éolien en Forêt de Lanouée.

NOM : ……Prénom : ……
Adresse :……
……..
e-mail :……

Merci de joindre ce coupon avec votre don à :
Vent de Forêt Penfra
56490 Saint-Malo des Trois-Fontaines
Un reçu vous sera adressé (non déductible des impôts)

COLLECTIF POUR LA DEFENSE DE LA FORÊT DE LANOUEE ET DE SA REGION
VENT DE FORÊT

WWW.ventdeforet.jimdo.com

Ne pas jeter sur la voie publique